



Fiche d'information aux candidats
2021_17702_0034

A Marseille, le 16 septembre 2021

Mairie des 13ème et 14ème arrondissements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Prestations d'entretien et de nettoyage des espaces publics transférés (3 lots)

RÉPONSES SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Questions 2 posées le 9 septembre 2021 :

« Vous trouverez quelques questions concernant le marché d'entretien et de nettoyage des espaces publics transférés (3 lots) :

- 1) Dans le cadre des prestations d'entretien et des interventions courantes, pouvez-vous nous indiquer quels sont les jours et tranches horaires d'intervention souhaités par la Ville de Marseille ?

- 2) À l'article 5 du CCTP, vous indiquez que « les frais et toutes taxes de mise en décharge des déchets » font partie de la prestation. Afin de vous proposer des prix unitaires cohérents qui ne lèseraient ni la Ville de Marseille, ni le futur titulaire du marché, pouvez-vous nous indiquer les tonnages annuels collectés ces dernières années sur chacun des lots ?

Dans la négative, pouvez-vous créer des prix unitaires de traitement par type de déchets en €/T par lot (un prix pour les gravats, un prix pour les déchets verts, un prix pour les encombrants) ?

- 3) À l'article 5 du CCTP, vous indiquez que le titulaire du marché devra effectuer « le ramassage des déchets présents sur l'ensemble du site » mais également devra effectuer « le balayage ». Cela signifie-t-il que la prestation de « ramassage » devra se faire avec des moyens mécanisés de type balayeuse alors que la prestation de balayage se fera de manière manuelle ?

- 4) Dans le cadre des prestations d'entretien et des interventions courantes, le titulaire devra réaliser un travail de propreté globale de chacun des sites selon le planning d'interventions hebdomadaire et fréquences définis à l'article 6 du CCTP.

Cependant, il est difficile pour les candidats de proposer des prix unitaires cohérents avec les prestations demandées. En effet, les prix suivants : « nettoyage des détrit us »,

« nettoyage des détritrus en hauteur » et « balayage » permettent de rémunérer une prestation identique, à savoir, une prestation globale de propreté de chacun des sites. Vous demandez aux candidats d'assurer le nettoyage de chacun des sites, et ce, peu importe les déchets se présentant sur ces sites. En effet, nous devons utiliser les mêmes moyens pour ramasser un mégot de cigarette et un sac plastique. De plus, en conservant cette forme de rémunération, la mise en facturation des prestations réalisées peut rapidement se complexifier.

De ce fait, afin de proposer le juste prix, autrement dit, le prix qui ne lèsera ni la collectivité, ni le titulaire du marché, pouvez-vous proposer un prix unitaire qui correspondrait à un forfait mensuel pour l'ensemble des sites (un forfait par lot) selon le planning d'interventions hebdomadaire défini à l'article 6 du CCTP ? Ce forfait prendrait en compte l'intégralité des prestations suivantes définies dans le CCTP : le « nettoyage poubelles », le « nettoyage des détritrus », le « nettoyage des détritrus à risque infectieux », le « balayage ». D'autre part, un prix unitaire en « m² » serait conservé en cas de modification du planning d'interventions (ajout d'un site = plus-value au forfait ; retrait d'un site = moins-value au forfait). De la même façon, les prix unitaires nécessitant des moyens matériels particuliers seraient eux aussi conservés (« enlèvement d'encombrants » et « enlèvement de sable et de terre »).

- 5) Au regard du temps à consacrer sur le terrain pour aller voir chacun des sites des 3 lots et de la complexité des documents financiers, il nous semble aujourd'hui que seule l'entreprise actuellement titulaire du marché sera en mesure de délivrer une offre à la hauteur de vos attentes. De ce fait, afin de vous remettre notre meilleure offre technico-économique, nous sollicitons un report de délai.

Réponse à cet ensemble de questions :

Il s'agit de notre premier marché de ce type de prestations. Nous estimons qu'il contient suffisamment d'éléments de précisions permettant au candidat de proposer une offre.

Question 3 posée le 10 Septembre 2021 :

« Bonjour, Pour le Lot 2 le jeu de boule Square des collèges figure dans votre description, mais pas dans votre planning. Faut il l'inclure et à quelle fréquence ? Lot 3, nous ne trouvons pas le mini foot La rose le clos à l'adresse. Merci »

Réponse à cette question 3 :

Le square des collèges est un équipement en travaux actuellement. C'est pour cette raison qu'il fera l'objet à la fin desdits de travaux d'un nettoyage hebdomadaire.

La localisation du mini foot le clos la rose est en face d'une crèche qui se situe dans la résidence le Clos la Rose (13ème arrondissement)

Question 4 posée le 10 septembre 2021 :

«Bonjour, pouvez vous nous préciser la localisation du Jeux de boules Les Lauriers, rue du stade pour le lot 2 ? Merci »

Réponse à cette question 4 :

La localisation du jeu de boules est à proximité d'un espace verts, d'un skate parc et d'un petite aire de jeux d'enfants, dans la cité des Lauriers (13ème arrondissement)

Question 5 posée le 13 septembre 2021 :

« Bonjour, vous mentionnez que l'analyse des offres se fera sur "le prix des interventions mensuelles au planning" (page 12 du RC). Hors ce document ne figura pas dans votre DCE et n'est pas demandé dans la réponse candidat. Comment faire ? »

Réponse à cette question 5 :

Le planning d'interventions mensuelles figure dans le DCE. Il se trouve à la fin de l'article 6 du Cahier des Clauses Techniques Particulières – CCTP . Le BPU mentionne les différents postes de l'intervention mensuelle qui sont à chiffrer, avec en plus en fin de document une prestation d'urgence hors planning.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 16 septembre 2021 , les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version des documents (ou du document – à adapter) dans leur offre.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 29 septembre 2021.à 16 H 00 est maintenue.

- **CCTP**

Auparavant l'article 6 du CCTP indiquait :

1ère modification

ZONE 13ème A :

(...)

(Jeu de boule Square des collèges : 13 Rue Raymonde Martin 13013)

(...)

sans l'indiquer dans le planning

| ZONE 13ème A | | | |
|---|----------------------|--|---|
| Jeu de boules les cèdres signoret | Stabilisé et terre | | 1 |
| Jeu de boules Les Floralties | Stabilisé et terre | | 1 |
| Jeu de boules les Lauriers | Stabilisé | | 1 |
| Polysport les oliviers | Asphalte | | 1 |
| Mini-foot Fondacle | Synthétique et terre | | 1 |
| Mini-foot Saint Just Corot | Stabilisé et terre | | 1 |
| Plateau sportif Saint Juste Corot Cité Bellevue | Asphalte | | 1 |

L'article 6 du CCTP a été corrigé et il est à présent rédigé ainsi :

ZONE 13ème A :

(...)

Jeu de boule Square des collèges : 13 Rue Raymonde Martin 13013

(...)

| ZONE 13ème A | | | |
|---|----------------------|--|----------------------------|
| Jeu de boules les cèdres signoret | Stabilisé et terre | | 1 |
| Jeu de boules Les Floralties | Stabilisé et terre | | 1 |
| Jeu de boules les Lauriers | Stabilisé | | 1 |
| Polysport les oliviers | Asphalte | | 1 |
| Mini-foot Fondacle | Synthétique et terre | | 1 |
| Mini-foot Saint Just Corot | Stabilisé et terre | | 1 |
| Square des Collèges | Stabilisé | | 1 (dès la fin des travaux) |
| Plateau sportif Saint Juste Corot Cité Bellevue | Asphalte | | 1 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

2ème modification :

Auparavant l'article 6 du CCTP indiquait :

ZONE 13ème B

Jeu de Boules Croix Rouge : 35, Boulevard Marcel Delprat 13013
 Plateau Sportif Bégude Sud : Avenue de la Croix Rouge 13013
 Plateau la Marie : Chemin rural de la Pounche 13013
 Plateau Sportif Saint Théodore : 41 Allée des Bergeronnettes 13013
 Jeu de Boules Saint Théodore : Allée des Tourterelles 13013
 Plateau Sportif Croix rouge La Marie : Avenue de Fournacle 13013
 Stade des Mourets : 60 Chemin des Mourets 13013
 Mini-foot Bégude sud : 156 Avenue de la Croix rouge 13013
 Mini-Foot Croix rouge La Marie : Boulevard Marcel Delprat 13013
 Mini-Foot La rose le clos : Chemin de la Rose à la Grave 13013
 Stade Mallet : 246 Chemin de Château-Gombert 13013
 (...)

| Équipements | Nature | Surface en m ² | Nombre d'intervention par semaine |
|--------------------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| ZONE 13ème B | | | |
| Jeu de boules Croix Rouge | Stabilisé | | 1 |
| Plateau Sportif la Bégude Sud | Asphalte et terre | | 1 |
| Plateau La Marie | Asphalte | | 1 |
| Plateau Sportif Saint-Théodore | Asphalte et terre | | 1 |
| Jeu de boule Saint Théodore | Stabilisé et terre | | 1 |
| Plateau Sportif Croix Rouge La Marie | Asphalte et terre | | 1 |
| Stade des Mourets | Synthétique | | 3 |
| Mini-foot Bégude Sud | Stabilisé et terre | | 1 |
| Mini-foot Croix Rouge La Marie | Stabilisé et terre | | 1 |
| Mini-foot La Rose Le Clos | Stabilisé | | 1 |

L'article 6 du CCTP a été corrigé car trois équipements ont été supprimés, et le jeu de boules Les Olives a été rajouté. Il est à présent rédigé ainsi :

ZONE 13ème B

Jeu de Boules Croix Rouge : 35, Boulevard Marcel Delprat 13013

Plateau Sportif Bégude Sud : Avenue de la Croix Rouge 13013

Plateau la Marie : Chemin rural de la Pounche 13013

Plateau Sportif Saint Théodore : 41 Allée des Bergeronnettes 13013

Jeu de Boules Saint Théodore : Allée des Tourterelles 13013

Stade des Mourets : 60 Chemin des Mourets 13013

Mini-foot Bégude sud : 156 Avenue de la Croix rouge 13013

Mini-Foot La rose le clos : Chemin de la Rose à la Grave 13013

Jeu de Boule Les olives : Place des acacias 13013 Marseille

| Équipements | Nature | Surface en m ² | Nombre d'intervention par semaine |
|--------------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| ZONE 13ème B | | | |
| Jeu de boules Croix Rouge | Stabilisé | | 1 |
| Plateau Sportif la Bégude Sud | Asphalte et terre | | 1 |
| Plateau La Marie | Asphalte | | 1 |
| Plateau Sportif Saint-Théodore | Asphalte et terre | | 1 |
| Jeu de boule Saint Théodore | Stabilisé et terre | | 1 |
| Stade des Mourets | Synthétique | | 3 |
| Mini-foot Bégude Sud | Stabilisé et terre | | 1 |
| Mini-foot La Rose Le Clos | Stabilisé | | 1 |
| Jeu de Boule Les Olives | Stabilisé | | 3 |